

Ecole élémentaire Louis Pergaud

<http://ecolelouispergaud.free.fr>  
ecolelouispergaud@free.fr

# Protocole d'accueil

établi le 13 mai 2020 / modifié le 25 août 2021  
(annule et remplace le précédent protocole)

Avenant au Règlement Intérieur

## Préambule

Ce protocole fixe les engagements de chacun afin que l'école puisse fonctionner tout en limitant la propagation du virus.

**L'ensemble des enseignants fera le maximum pour contrôler la distance minimale d'un mètre** (selon le niveau défini par le Ministère de l'Éducation Nationale -voir ci-dessous) **entre les élèves. Cependant, et surtout en fonction du nombre réel d'élèves accueillis par classe, il leur sera impossible de garantir cette distance durant tout le temps de présence des élèves à l'école.**

En cas de non-respect de ces engagements parfois contraignants, l'une de personnes utilisant ce protocole pourra alerter le directeur de l'école puis saisir l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Afin de permettre une identification rapide, les étiquettes suivantes indiqueront l'acteur responsable de l'engagement (Mairie, Parents, Elèves, Ecole).

Nouveauté 2021

A partir de la rentrée 2021, le ministère de l'Éducation Nationale a demandé de mettre en place des protocoles d'accueil gradués selon 4 « niveaux » (niveau 1 / niveau vert, niveau 2 / niveau jaune, niveau 3 / niveau orange et niveau 4 / niveau rouge). Le directeur doit mettre en place un protocole correspond au niveau dans lequel se trouvera le département (le niveau sera adapté par le Ministère de l'Éducation Nationale en fonction de l'évolution de la situation dans le département).

Le protocole ci-dessous définit l'ensemble des possibilités selon les 4 niveaux.

Une fiche synthétique « les niveaux d'accueil : l'essentiel » a été réalisée pour se repérer plus facilement, notamment lors de changement de niveau.

## Les conditions d'ouverture

L'école ne pourra accueillir les élèves seulement si :

- Mairie - le matériel (savon liquide, papier essuie-main pour l'ensemble des personnes présentes, gel hydroalcoolique et masque pour les adultes) est disponible en quantité suffisante pour la journée.
- Ecole Mairie - le personnel prévu est présent.
- Mairie - le nettoyage / désinfection a eu lieu en amont.
- Ecole - l'aménagement des classes a été prévu ; des sens de circulation a été prévu et matérialisé, si nécessaire.

## Les conditions d'accueil d'un élève à l'école

Un élève ne pourra être accueilli seulement :

- Elèves - s'il respecte les gestes barrière.
- Elèves Parents - s'il a sur lui un paquet de mouchoirs (une dizaine) à usage unique et une bouteille d'eau (le cas échéant) pour éviter de boire au robinet.
- Parents - si les parents sont joignables à tout moment pendant la présence de l'élève dans l'école.
- Parents - Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.



Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Tous les élèves seront accueillis, à l'école, dans leur classe.			

éducation nationale



Le document intitulé « N'ai-je rien oublié, avant d'accompagner mon enfant à l'école ? » annexé au protocole, aidera les parents à préparer au mieux leur enfant.

## Les conditions d'accès dans l'école

### 1. Les entrées / les sorties

Ecole  
Parents

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	
<p><b>L'entrée s'effectuera normalement dans les cours</b> aux horaires habituels (le matin, entre 8h20 et 8h30, l'après-midi entre 13h35 et 13h45).</p> <p>Le lavage des mains (voir <i>Application des gestes barrière</i>) se fera avant d'entrer en classe.</p> <p><b>Les sorties</b> s'effectueront à 11h45 et à 16h30.</p>	<p><b>L'entrée directe en classe</b> se fera de manière échelonnée, <b>le matin et l'après-midi</b>, pour éviter les rassemblements devant l'école et favoriser la fluidité au lavage des mains (voir <i>Application des gestes barrière</i>), de la manière suivante (les élèves en garderie ne sont pas concernés par ces horaires) :</p>			
		Chemin JAUNE	Chemin ROSE	Chemin VERT
	<p>Arrivée entre <b>8h20 et 8h30</b> <b>13h35 et 13h40</b></p>	<p><b>CE<sub>1</sub>-CE<sub>2</sub></b> (Mmes Mermoz-Bobard et Viallet)</p>	<p><b>CP-CE<sub>1</sub></b> (M. Reverdy)</p>	<p><b>CE<sub>2</sub>-CM<sub>1</sub></b> (Mmes Gris-Québaud et Viallet)</p>
<p>Arrivée entre <b>8h30 et 8h35</b> <b>13h40 et 13h45</b></p>	<p><b>CP</b> (Mmes Vanderdonckt et Viallet)</p>	<p><b>CM<sub>1</sub>-CM<sub>2</sub></b> (Mmes Martin et M. Vercauteren)</p>	<p><b>CM<sub>1</sub>-CM<sub>2</sub></b> (Mme Viallet, M. De Rossi)</p>	
<p>Si les horaires d'accueil ne sont pas identiques dans une même fratrie, la fratrie arrivera entre 8h20 et 8h30 (ou 13h35 et 13h40 l'après-midi) ; les élèves des classes de CE<sub>1</sub>-CE<sub>2</sub>, CP-CE<sub>1</sub> et CE<sub>2</sub>-CM<sub>1</sub> iront se laver les mains et entreront en classe ; les frères et sœurs des classes de CP et des 2 CM<sub>1</sub>-CM<sub>2</sub> entreront dans l'école, mais attendront avec leur maître ou leur maîtresse dans la cour.</p>				
<p><b>Les sorties</b> se feront le matin entre 11 h 40 et 11 h 50 et l'après-midi entre 16 h 25 et 16 h 35.</p>				

### 2. En classe

Ecole  
Elèves

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<p>Une distanciation d'un mètre (à l'intérieur), lorsqu'elle est possible, doit être maintenue entre les élèves. Cette distance n'est pas obligatoire pour les élèves d'une même classe lors du lavage des mains.</p>			

### 3. La restauration

Mairie

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<p>La restauration scolaire est assurée par la commune. Des animateurs prendront en charge les élèves. Les tables seront nettoyées / désinfectées après chaque service.</p>			
<p>L'espace sera aménagé pour trouver la plus grande distanciation entre les élèves.</p>	<p>Les mêmes élèves mangent tous les jours à la même table.</p>	<p>Les mêmes élèves mangent tous les jours à la même table. De plus, les élèves d'une même classe devront être à une distance d'au moins 2 mètres d'une autre classe.</p>	

### 4. La garderie

Mairie

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<p>Un accueil en garderie (matin et soir) est proposé par la Commune. Une distanciation d'un mètre (à l'intérieur), lorsqu'elle est possible, doit être maintenue entre les élèves.</p>			
<p>Les élèves sont accueillis sans distinction de groupe.</p>	<p>Les limitations du brassage entre les groupes classe sont mises en place (à l'intérieur et à l'extérieur).</p>		

### 5. Parents et intervenants extérieurs

Parents

- un parent ou un accompagnateur peut entrer dans l'école après un nettoyage / désinfection des mains. Il doit porter un masque de protection. **L'entrée se fait par le portail**, puis, **pour pénétrer dans le bâtiment, par la porte proche de la garderie** ; il se désinfecte les mains avec du gel hydroalcoolique (dans le couloir en face de la porte d'entrée) avant de se rendre dans la classe de l'élève et de **ressortir par le devant de l'école (et non par le portail)**.

**Mairie** - les intervenants extérieurs doivent, en entrant dans le bâtiment, se nettoyer / désinfecter les mains et doivent porter un masque de protection.

### Application des gestes barrière

**Ecole** Les gestes barrière seront expliqués aux élèves. Ils seront également régulièrement rappelés en classe. Un affichage sera présent dans les classes, la salle de garderie et la cantine (voir *infographie* ci-dessous).

#### 1. Lavage des mains

**Ecole**  
**Elèves**  
**Mairie**

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Les élèves devront procéder à un lavage de main (avec du savon, pendant 30 secondes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'arrivée à l'école (en entrant dans les bâtiments) ;</li> <li>- avant et après les récréations ;</li> <li>- avant et après le repas ;</li> <li>- après être allé aux toilettes ;</li> <li>- le soir avant de rentrer chez soi ou en arrivant chez soi.</li> </ul> Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique pour les élèves d'un même groupe.			

#### Port du masque

**Ecole**  
**Elèves**  
**Parents**  
**Mairie**

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Le port du masque <b>n'est pas obligatoire*</b> pour les élèves.	Le port du masque <b>est obligatoire</b> pour les élèves <b>à l'intérieur</b> des bâtiments. Il <b>n'est pas obligatoire à l'extérieur*</b> .	Le port du masque <b>est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur.</b>	
Pour les adultes, le port du masque est <b>obligatoire à l'intérieur des bâtiments</b> . Il <b>n'est pas obligatoire à l'extérieur*</b> .		Pour les adultes, le port du masque <b>est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur.</b>	

\* sauf réglementation locale applicable à l'ensemble de la population.

A partir du **Niveau 2**, les parents fourniront des masques « **grand public** » de **catégorie 1**. Il faudra que chaque enfant ait à disposition un masque en arrivant à l'école le matin et un autre pour l'après-midi. Pour les élèves restant à la cantine, les masques seront changés au moment du repas (prévoir un petit sac pour ranger le masque utilisé le matin). Pour les élèves présents plus de 8 heures à l'école (cantine et garderie du matin et/ou du soir), 3 masques seront nécessaires, un toutes les 4 heures.

#### Infographie

**Ecole**  
**Elèves**  
**Mairie**

Afin d'aider les élèves et les personnels à mettre en application les gestes barrière, l'infographie suivante sera affichée dans les salles de classe, d'étude, de garderie et en cantine.



# Récréation & Activités physiques

## 1. Récréation

Ecole  
Elèves

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
<b>Fonctionnement normal :</b> - brassage possible - pas de distance minimale - masque non obligatoire*	<b>Fonctionnement adapté :</b> - récréation par groupe (pas de brassage) - pas de distance minimale - masque non obligatoire*	<b>Fonctionnement renforcé :</b> - récréation par groupe (pas de brassage) - pas de distance minimale - masque obligatoire	

\* sauf réglementation locale applicable à l'ensemble de la population.

Elèves

Les élèves sont autorisés à apporter de la maison un livre, un petit jeu individuel (solitaire, rubik'cube, yoyo, toupie...), en quantité raisonnable (1 ou 2), de petite taille, pour jouer seul ou avec un camarade de sa classe.

## 2. Activités physiques et sportives

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Elles sont autorisées en intérieur et en extérieur, <b>sans masque.</b>	Elles sont autorisées en <b>extérieur</b> , sans masque. Si la pratique est indispensable <b>en intérieur</b> , avec <b>une distanciation adaptée à l'activité.</b> Les sports de contact ne sont pas autorisés ; pratique sans masque.	Elles sont autorisées en <b>extérieur</b> , sans masque. Si la pratique est indispensable <b>en intérieur</b> , avec <b>une distanciation adaptée à l'activité. ; pratique avec masque</b> et activité de basse intensité.	Elles sont autorisées en <b>extérieur</b> , sans masque, avec une distance de 2 m. <b>Elles ne sont pas autorisées en intérieur.</b>

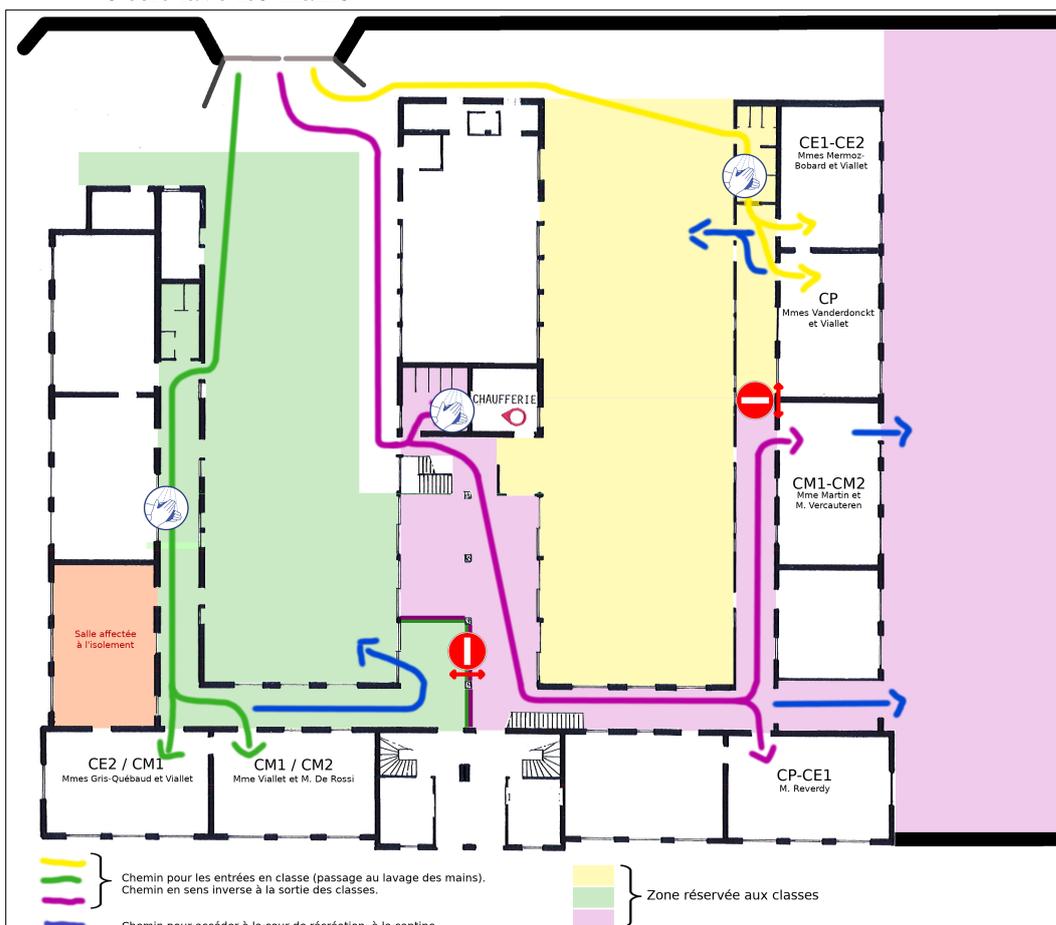
\* sauf réglementation locale applicable à l'ensemble de la population.

## Déplacement dans l'école, répartition des cours, uniquement en cas de Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4

Ecole  
Mairie

L'école sera divisée en 3 zones distinctes : une **zone jaune**, une **zone violette**, une **zone verte**.

Dès l'entrée dans la cour, trois parcours différents seront installés pour que les élèves se rendent en classe après s'être lavé les mains :



> **chemin de jaune** (à gauche) : pour se rendre dans les classes de Mmes Vanderdonck et Mermoz-Bobard

> **chemin du violet** (au milieu) : pour se rendre dans les classes de Mme Martin et M. Reverdy

> **chemin de vert** (à droite) : pour se rendre dans les classes de Mme Gris-Québaud et M. De Rossi

Pour limiter les rencontres, chaque zone sera fréquentée 2 classes au maximum. Chaque zone aura une cour réservée.

## Fermeture de classe / cas positif ou non remplacement d'un enseignant absent

### 1. Cas positif dans une classe

Ecole  
Mairie  
Parents  
Elèves

Dès le premier cas positif dans la classe, la règle de la **fermeture de la classe pour une durée de 7 jours** s'appliquera dans les écoles.

La continuité pédagogique (école à distance) sera assurée (voir Annexe 3) par l'enseignant de la classe (ou un remplaçant, si l'enseignant est lui-même déclaré cas positif)

### 2. Enseignant absent et non remplacé en cas de Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4

En cas d'absence d'un enseignant, l'Education Nationale doit assurer le remplacement pour conserver la continuité pédagogique à l'école. Dans le cas où l'Education Nationale ne serait pas en mesure d'assurer le remplacement, la classe pourra être fermée sur décision de l'Inspecteur.

En cas de Niveau 1, les élèves pourront être répartis dans les autres classes.

## Dispositifs matériels mis en place dans l'école / Nettoyage et désinfection

### 1. Dispositif matériel :

> Dans les couloirs :

- aucun aménagement particulier

> Dans les classes :

Ecole  
Mairie

- ventilations des classes 15 min le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner, pendant le nettoyage des locaux.

### 2. Nettoyage / désinfection

Ecole  
Elèves

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Au moins une fois par jour. Les tables de la cantine sont nettoyées et désinfectées, après chaque service.	Plusieurs fois par jour. Les tables de la cantine sont nettoyées et désinfectées, après chaque service.		

\* sauf réglementation locale applicable à l'ensemble de la population.

Mairie

- les toilettes, les poignées de porte, les robinets de lavabo, les interrupteurs... seront nettoyés / désinfectés au moins une fois par jour.

Mairie

- les bureaux, les porte-manteaux seront nettoyés / désinfectés après le départ des élèves.

# Procédure en cas de symptômes

---



Si un élève présente un symptôme avec ou sans fièvre (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...), la procédure suivante sera mise en place :

- 1| **Isolement immédiat de l'élève** avec un masque en salle de musique (salle dédiée) permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- 2| **Appel sans délai des parents** pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières (entrée dans l'école alors autorisée).
- 3| **Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents de l'élève** à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'Education Nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- 4| **Nettoyage / désinfection par les personnels**, de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

**L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.**

## En cas de test positif :

- 5| Prévenir les services académiques qui se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires et de la mairie.
- 6| La famille pourra être accompagnée par les autorités sanitaires pour déterminer le risque de transmission dans la famille du virus et définir la stratégie d'isolement la plus adaptée.
- 7| Les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques définiront les modalités d'identification et de dépistage des personnes qui auront été en contact avec l'élève.
- 8| **Fermeture de la classe immédiatement et pour 7 jours.**
- 9| Informations des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.
- 10| Nettoyage minutieux et désinfections des locaux occupés par l'élève et des objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 h précédant son isolement.

L'infirmière et le médecin scolaire sont joignables par les écoles et les parents au Centre Médi-Scolaire au 04.79.62.61.88. La psychologue scolaire pourra apporter également son appui.